

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS



Réunion du Comité Syndical
du Lundi 27 Mars 2023

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1118	21	10 + 2 pouvoirs	0	7

PROJET VALERIAN :
VALoriser les **rÉ**seaux inter**Région**Aux et **Nationaux** pour l'aquaculture

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni **Lundi 27 Mars 2023** à 14 heures 30 à SAINT-LO, à la Maison du Département (salle Amiral Tourville) sur convocation du 20 mars 2023.

Monsieur Alain NAVARRET, Président du SMEL, préside la séance.

Secrétaire de séance : M. Yvan TAILLEBOIS.

PRESENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental, Président du SMEL

Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances

M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire

M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux

M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton de Granville

Délégués des EPCI titulaires

M. David LEGOUET, Communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président

Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin

M. Jean-René LECHATREUX, Communauté d'agglomération du Cotentin

M. Jean-Marie POULAIN, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche (en visio)

EXCUSES

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes

M. Thierry LETOUZE, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2

M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération le Cotentin

M. Alain BACHELIER, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

Mme Claude BOSQUET, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage

M. Daniel LECUREUIL, Communauté de communes Granville Terre et Mer

M. Didier LEGUELINEL, Communauté de communes Granville Terre et Mer (pouvoir à M. Alain NAVARRET)

Mme Manuela MAHIER, Communauté d'agglomération du Cotentin (pouvoir à M. Daniel DENIS)

PROJET VALERIAN : VALoriser les rÉseaux nterRégionAux et Nationaux pour l'aquaculture

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport du 27 mars 2023 explicité en séance ;

Vu le travail réalisé par les Centres Techniques Régionaux avec le Ceréma, à l'identification d'une liste de données indispensables à la filière aquacole : performances zootechniques (croissance/mortalité) et conditions environnementales dans les bassins de productions (salinité, température de l'eau, oxygène, chlorophylle A) ;

Considérant les objectifs du projet VALERIAN :

- disposer d'un outil commun de planification entre professionnels, afin de déterminer les secteurs propices à l'implantation de nouvelles concessions ;
- permettre à la communauté scientifique une meilleure connaissance du milieu pour expliquer un phénomène de surmortalité ponctuel par exemple ;
- mettre en évidence une éventuelle corrélation entre la santé des coquillages (au sens productivité de la filière) et les caractéristiques environnementales dans un contexte de changement climatique global;
- définir des indicateurs nationaux à partir de ces mesures pour disposer d'une vision nationale homogène et donc une vue d'ensemble de la bonne santé de la filière aquacole.

Considérant le coût prévisionnel du projet de 1 734 000 € HT sur la durée de mise en œuvre de fin mars 2023 à septembre 2026, dont 300 000 € pour le SMEL avec la demande de finalement à hauteur de 80% sollicitée auprès de l'Etat et le FEAMPA, dans le cadre du programme « Acquisition de connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques, planification, surveillance sanitaire et zoosanitaire » (TA4) de l'OS 2.1 : « Encourager les activités aquacoles durables » ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du SMEL, à l'unanimité des membres présents :

- accepte l'engagement du SMEL en tant que partenaire du projet VALERIAN ;
- autorise le Président du SMEL à signer les documents inhérents à la réalisation de ce programme (demande de subventions, conventions...);

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Alain NAVARRET

